

Bruxelles craint janvier 2007

POUR CALMER les inquiétudes des ménages bruxellois, la ministre Evelyne Huytebroeck informe les consommateurs.

Le Soir - 27-10-2006

La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité continue de susciter de vives inquiétudes à Bruxelles. Hier, Evelyne Huytebroeck (Ecolo), la ministre chargée du dossier, a fait le point pour rassurer les 460.000 foyers bruxellois. Par rapport à la Flandre ou même la Wallonie, le nombre de ménages fragilisés est bien plus important dans la capitale. En Flandre (où la libéralisation date déjà de trois ans), 40.000 ménages sur les trois millions recensés se sont avérés être de très mauvais payeurs. A Bruxelles, on s'attend à un chiffre identique, même s'il y a six fois moins de foyers...

La ministre a dès lors élaboré une ordonnance qui tient compte des spécificités sociales bruxelloises. Celle-ci devrait être votée au Parlement régional avant la fin novembre. Le problème ? Ce filet social est jugé excessif par le secteur de l'énergie. Celui-ci reproche notamment à la ministre de prévoir dans son ordonnance des contrats de trois ans qui pénalisent lourdement les fournisseurs s'ils ont affaire à des mauvais payeurs ou des ménages trop précarisés. En tout cas, seuls deux fournisseurs (Electrabel et Lampiris) travailleront sur Bru-

xelles. Ce piètre résultat fausse forcément le jeu d'une saine concurrence. A regarder les grilles proposées, il saute aux yeux que les petits consommateurs bruxellois vont payer la note et doivent s'attendre à des hausses de l'addition énergétique en fin d'année. Par contre, les consommateurs moyens ou grands pourraient y trouver leur compte, avec des notes stables ou qui diminuent.

La ministre donne une série de conseils. Le premier : ne pas se précipiter, étant entendu que ne rien faire ne privera pas les consommateurs de gaz et d'électricité. Ils auront un fournisseur par défaut : ECS (Electrabel Customer Solutions). Il nous faut cependant préciser que les tarifs pratiqués par ECS sont moins intéressants que si le client fait la démarche de signer un contrat (gain de 2 %). Ne rien faire ne privera certes pas les Bruxellois d'électricité ou de gaz, mais ils les payeront plus cher...

Numéro vert, site et brochure

Evelyne Huytebroeck invite les habitants de la capitale à comparer les prix (comme pour la téléphonie mobile). Elle fournit trois outils extrêmement utiles : un numéro vert (080/097198), un site internet (www.brugel.be) et une

brochure qui doit être massivement distribuée (un toutes-boîtes) la semaine prochaine. Nous avons visité et le site et la brochure : ils répondent aux questions du consommateur. Mais la liste des fournisseurs de gaz et d'électricité, reprise dans la brochure, ne correspond plus à la réalité.

Evelyne Huytebroeck détaille les mesures sociales d'encadrement : tarifs sociaux, interven-

tion des CPAS, mise en place au terme d'une procédure de limitateurs (6 ampères), intervention du juge de paix. Des conditions d'éligibilité ont été précisées pour bénéficier de ces mécanismes de protection, dont le critère des revenus. Pour la ministre, cette ordonnance « donne

des garanties aux consommateurs, mais sans laxisme. »

Evelyne Huytebroeck dit être consciente que les petits revenus risquent de pâtir des nouvelles grilles de prix. Elle souhaite appliquer à terme une tarification solidaire et progressive (comme pour l'eau) au principe fort simple : si vous consommez peu, vous payez un tarif inférieur à la moyenne. Par contre, le gros consommateur payera un prix plus élevé. ■

FRANÇOIS ROBERT